

L'An deux mille vingt-trois, le neuf du mois de février à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Campagne de Caux convoqués, se sont réunis à la salle La Ficelle de GODERVILLE sous la présidence de Serge GIRARD. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le vendredi 3 février 2023.

Étaient présents : MM HOUOT Steve, Conseiller Suppléant d'ANGERVILLE-BAILLEUL, LEVESQUE Jérôme, Conseiller Titulaire, d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, LEMESLE Michel, Maire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT, MAESEN Lydie, Conseillère Titulaire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT, MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE, AUBE Annie, Conseillère Titulaire de BEC-DE-MORTAGNE, MAUGENDRE Eric, Conseiller Suppléant de BENARVILLE, FLEURY David, Maire de BORNAMBUSC, DHERVILLEZ Pascale, Conseillère Titulaire de BREaute, VANDERMEERSCH Aldric, Conseiller Titulaire de BREaute, BLONDEL André-Pierre, Maire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DURECU Annie, Conseillère Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DUBOCAGE Kévin, Conseiller Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DELAMARE Pascal, Maire de DAUBEUF-SERVILLE, GUEROUT Claire, Maire d'ECRAINVILLE, PAUMELLE René, Conseiller Titulaire d'ECRAINVILLE, CARLIERE Frédéric, Maire de GODERVILLE, COZIC Bernadette, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, VANIER Pascaline, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, ROSE Marc, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, LAVILLE-RENET Géraldine, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, MALO Régis, Conseiller Suppléant de GONFREVILLE-CAILLOT, GIRARD Serge, Maire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, DROGUET Jean-Pierre, Conseiller Titulaire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, JEZEQUEL David, Maire d'HOQUETOT, SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, LELIEVRE Linda, Conseillère Titulaire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, REMOND Franck, Maire de MENTHEVILLE, QUESADA Antonio, Maire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE, LECARPENTIER Véronique, Conseillère Titulaire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE, BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX, VAUCHEL Benoit, Conseiller Titulaire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX, GOUPIL Gervais, Maire de TOCQUEVILLE-LES-MURS, NIEPCERON Hervé, Maire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT, MURARI-BOZEC Marie-Claude, Conseillère Titulaire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT.

Pouvoirs de :

- M. RIVOALLAN Pierre, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL à M. LEVESQUE Jérôme, Conseiller Titulaire, d'ANNOUVILLE-VILMESNIL,
- M. MALO Jean-Claude, Maire de BREaute à Mme DHERVILLEZ Pascale, Conseillère Titulaire de BREaute,
- M. MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE à M. CARLIERE Frédéric, Maire de GODERVILLE,

Représentations de : Mme LESAUVAGE Huguette, Maire d'ANGERVILLE-BAILLEUL par M. HOUOT Steve, Conseiller Suppléant d'ANGERVILLE-BAILLEUL, Mme GEULIN Isabelle, Maire de BENARVILLE par M. MAUGENDRE Eric, Conseiller Suppléant de BENARVILLE, M. LEROUX Christian, Maire de GONFREVILLE-CAILLOT par M. MALO Régis, Conseiller Suppléant de GONFREVILLE-CAILLOT.

Excusé : M. GERON Michel, Conseiller Titulaire de GODERVILLE,

Assistaient également à la réunion : Mme MIUS Sandrine, Directrice Générale des Services, Mme ESTIVAL Audrey, Directrice Générale Adjointe Pôle Cadre de Vie, Mme GODEFROY Adeline, Administration Générale et Mme SLIMANI, Responsable Finances.

Secrétaire de Séance : M. REMOND Franck

Nombre de Membres en exercice	42
Nombre de présents	41
Quorum	22
Nombre de votants	41

Délibération n° 013/2023

OBJET : AUTORISATION POUR LE PRESIDENT A SOLLICITER DES SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PROJET DE MICRO-FOLIE ITINERANTE

OBJET : AUTORISATION POUR LE PRESIDENT A SOLLICITER DES SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PROJET DE MICRO-FOLIE ITINERANTE

Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le programme Micro-Folie est un dispositif de politique culturelle porté par le Ministère de la Culture et coordonné par la Villette en lien avec 12 institutions : le Centre Pompidou, le Château de Versailles, la Cité de la Musique – Philharmonie de Paris, le Festival d'Avignon, l'Institut du monde arabe, le Louvre, le Musée national Picasso-Paris, le musée d'Orsay, le Musée du quai Branly-Jacques Chirac, l'Opéra national de Paris, la Réunion des musées nationaux – Grand Palais, et Universcience.

Une Micro-Folie propose des contenus culturels ludiques et technologiques pouvant s'installer dans tous les lieux existants (médiathèque, salle des fêtes, lieu patrimonial, hall de mairie, commerce, école, centre commercial...) et ne nécessitant aucune infrastructure particulière.

Deux principes guident les Micro-Folies :

- **GRATUITÉ** : ses activités, gratuites, sont à destination de tous les publics (familles, groupes scolaires, associations, etc.).
- **ADAPTABILITÉ** : en plus des possibilités de déplacement au sein des différents lieux de la ville, la Micro-Folie peut proposer des contenus locaux spécifiques (richesse patrimoniale du territoire, gastronomie, etc.).

Chaque Micro-Folie est articulée autour de son Musée numérique. Réunissant plusieurs milliers d'œuvres de nombreuses institutions et musées, cette galerie d'art numérique est une offre culturelle inédite incitant à la curiosité. Beaux-arts, architecture, cultures scientifiques, spectacle vivant, c'est une porte ouverte sur la diversité des trésors de l'humanité. En visite libre ou en mode conférencier, le Musée numérique est particulièrement adapté aux parcours d'éducation artistique et culturelle.

Créé grâce à la participation de 12 établissements nationaux fondateurs, le Musée numérique s'enrichit chaque année de 3 à 4 nouvelles collections, chacune composée en moyenne de 250 à 400 chefs-d'œuvre. Autant d'occasions d'inviter les publics à revenir ! Les collections du Musée numérique réunissent des partenaires à l'échelle régionale (ex : Collection des Hauts-de-France), nationale (ex : Collection #1 et Collection #2) ou internationale (ex : Collection des Résidences Royales Européennes).

Chaque Micro-Folie a deux modes de visite :

- **LE MODE VISITEUR LIBRE** permet de laisser le Musée numérique en libre accès à tous. Chacun peut suivre sa propre navigation, entre l'écran et sa tablette, en lisant les cartels conçus par les conservateurs des musées, en découvrant les secrets des tableaux, en jouant....
- **LE MODE CONFÉRENCIER** permet d'organiser des visites thématiques et programmées pour les groupes. Véritable outil d'éducation artistique et culturelle, le Musée numérique devient un support de médiation incroyable pour les professeurs et les animateurs.

Le Musée numérique s'adapte toujours au lieu qui l'accueille. Il se monte et se démonte facilement permettant d'organiser d'autres activités dans le même espace. Chaque porteur de projet peut intégrer des modules complémentaires en lien avec des besoins ou des initiatives locales :

- l'espace convivial,

- l'espace scénique : bals, théâtre, cinéma, concerts, conférences, résidences. les structures culturelles et les associations locales.
- l'espace médiathèque / ludothèque, espace de coworking
- l'espace Atelier / Fablab : équipé d'imprimantes 3D, de machines à coudre numériques, d'ordinateurs..., cet espace s'adresse à tous ceux qui souhaitent développer leur créativité.
- l'espace cinéma / réalité virtuelle : la Micro-Folie peut offrir un espace VR qui propose une sélection de contenus immersifs à 360° : documentaires, spectacles ...

La médiathèque de Bretteville-du-Grand-Caux accueille une Micro-Folie depuis un an. Elle est à l'initiative de la commune de Bretteville-du-Grand-Caux.

La Micro-Folie est installée dans la salle d'animations, à côté de la médiathèque. Elle est constituée d'un écran TV interactif (tactile) afin de proposer un accès « libre » aux usagers. 4 tablettes sont mises à disposition du public (4 sont alors en charge pour un service continu).

Des temps forts sont organisés de manière régulière dans la salle de la médiathèque, afin d'accueillir un public large, en mode « conférence », grâce au grand écran déjà présent et au vidéoprojecteur.

Un espace de réalité virtuelle est installé dans le hall, face au bureau ou au sein de la médiathèque.

La Micro-Folie de Bretteville-du-Grand-Caux accueille :

- les Brettevillais (dont scolaires, seniors,...)
- les adhérents de la médiathèque
- les services de la communauté de communes (Résidence La Chénaie, Relais Petite Enfance ...)

Toutefois aujourd'hui, elle ne peut aller au-devant des publics éloignés et ne peut pas s'ouvrir aux autres écoles et structures du territoire de Campagne de Caux.

C'est pourquoi, la Communauté de Communes souhaite se doter d'une Micro-Folie itinérante qui puisse se déplacer :

- dans toutes les écoles, notamment les classes uniques assez éloignées de la Culture ;
- au collège André Gide ;
- dans les accueils de loisirs sans hébergement ;
- dans la Résidence Autonomie La Chénaie ;
- dans la Salle Culturelle La Ficelle et les salles des fêtes des communes.

Elle se composerait de :

- 1 vidéoprojecteur ;
- 1 écran de projection ;
- 1 système de sonorisation ;
- 1 valise de transport ;
- 15 tablettes avec coque, trépied et casque ;
- 1 routeur Wifi ;
- 1 ordinateur portable ;
- 1 régie mobile ;
- Le matériel technique de branchement.

Le coût du matériel d'environ 28 000 euros TTC.

Considérant que la Communauté de Communes s'est engagée dans le développement des parcours d'éducation artistique et culturelle auprès de tous les âges de l'enfance et qu'elle souhaite candidater au Label 100% EAC ;

Considérant que la Micro-Folie de Bretteville-du-Grand-Caux ne peut pas absorber l'ensemble du public du territoire et qu'une partie de celui-ci est donc empêché ;

Considérant que la Micro-Folie itinérante est inscrite au Contrat de Relance et de Transition Ecologique ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

A l'unanimité

- **DE S'ÉQUIPER** d'une Micro-Folie itinérante ;
- **DE SOLLICITER** les fonds DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) et toute subvention pouvant aider à la réalisation du projet ;
- **D'AUTORISER** le président à signer tout document relatif à cette affaire ;
- **D'AUTORISER** le président à inscrire les sommes au budget.

Serge GIRARD,
Président de la Communauté de
Communes Campagne de Caux
**Communauté de Communes
Campagne de Caux**
52 Impasse du Lin
76110 GODERVILLE

